



» ACTIF

en milliers d'euros

	Notes	EXERCICE 2007			EXERCICE 2006
		Montant brut	Amort. Prov.	Montant net	Montant net
» Actifs non courants					
Immobilisations incorporelles	1	79 220	60 013	19 207	16 122
Goodwill	2	558 002	13 960	544 042	174 840 ^(*)
Immobilisations du domaine concédé	3	9 108	5 239	3 869	9 146
Immobilisations corporelles	4	3 055 991	1 733 807	1 322 184	968 575
Immeubles de placement	5	25 481	10 730	14 751	25 756
Participations dans les entreprises associées	6	24 206		24 206	14 036
Autres actifs financiers non courants	7-13	110 534	40 463	70 071	82 482
Impôts différés actifs non courants	18	57 229		57 229	126 265
» Total actifs non courants		3 919 771	1 864 212	2 055 559	1 417 222
» Actifs courants					
Stocks et travaux en cours	8-10	315 338	25 732	289 606	235 668
Clients et autres créances d'exploitation	10	6 265 937	201 177	6 064 760	4 969 450
Autres actifs courants	10	214 176	2 283	211 893	166 319
Actifs d'impôt exigible	10	24 076		24 076	20 904
Impôts différés actifs courants	18	98 272		98 272	
Actifs financiers courants	13	10 676	501	10 175	1 110
Actifs financiers de gestion de trésorerie	9-13	1 144 619	323	1 144 296	1 311 417
Disponibilités et équivalents de trésorerie	9-13	1 384 571		1 384 571	931 393
» Total actifs courants		9 457 665	230 016	9 227 649	7 636 261
TOTAL ACTIF		13 377 436	2 094 228	11 283 208	9 053 483

(*) retraité conformément au changement de méthode décrit en note A -1.2 "Changement de méthode : transactions entre actionnaires, acquisition et cession d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle".

» PASSIF

en milliers d'euros

	Notes	EXERCICE 2007	EXERCICE 2006
» Capitaux propres			
Capital social		148 806	148 806
Primes liées au Capital		54 333	54 333
Réserves consolidées		454 237	445 421 ^(*)
Résultat net		411 217	351 697
Acompte sur dividendes		(111 605)	(180 428)
» Capitaux propres - part du groupe			
		956 988	819 829
Intérêts minoritaires		181 056	148 100
» Total capitaux propres			
		1 138 044	967 929
» Passifs non courants			
Provisions pour retraites et autres avantages au personnel	11	132 696	107 848
Provisions pour risques non courantes	12	53 619	33 956
Emprunts participatifs et obligataires	13	147	147
Autres emprunts et dettes financières	13	428 756	181 130
Autres passifs non courants		35 429	14 829
Impôts différés passifs non courants	18	18 339	26 201
» Total passifs non courants			
		668 986	364 111
» Passifs courants			
Provisions pour risques courantes	12	1 026 579	799 456
Fournisseurs	10	3 956 214	3 101 079
Autres passifs courants	10	3 753 317	3 060 324
Passifs d'impôt exigible	10	112 401	83 806
Impôts différés passifs courants	18	18 252	
Dettes financières courantes	13	609 415	676 778
» Total passifs courants			
		9 476 178	7 721 443
TOTAL PASSIF			
		11 283 208	9 053 483

(*) retraité conformément au changement de méthode décrit en note A -1.2 "Changement de méthode : transactions entre actionnaires, acquisition et cession d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle".

Compte de résultat consolidé IFRS

» Période du 01/01/2007 au 31/12/2007
en milliers d'euros

	Notes	EXERCICE 2007	EXERCICE 2006
» Chiffre d'affaires	14	13 027 231	10 174 392
Produits des activités annexes	15	122 574	94 887
» Produits d'exploitation		13 149 805	10 269 279
Achats consommés		(3 092 007)	(2 354 676)
Sous-traitance et autres charges externes		(6 392 371)	(5 028 350)
Charges de personnel		(2 486 601)	(2 027 284)
Impôts et taxes		(131 547)	(116 429)
Autres produits et charges opérationnels		35 257	31 707
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(437 714)	(263 197)
» Résultat opérationnel sur activité (en % du CA)	15	644 822 4,95%	511 050 5,02%
Paievements en actions	16	(41 293)	(28 704)
Perte de valeur des goodwill		(68)	(4 545)
Résultat des entreprises associées (*)		4 486	2 746
» Résultat opérationnel (en % du CA)		607 947 4,67%	480 547 4,72%
Coût de l'endettement financier brut		(36 901)	(26 072)
Produits financiers des placements de trésorerie		73 575	57 667
» Coût de l'endettement financier net		36 674	31 595
Autres produits financiers	17	61 889	72 146
Autres charges financières	17	(41 210)	(58 783)
Charge nette d'impôts	18	(219 725)	(146 797)
» Résultat net de l'exercice		445 575	378 708
Part des minoritaires		34 358	27 011
» Résultat net part du groupe (en % du CA)		411 217 3,16%	351 697 3,46%
Nombre d'actions		18 600 811	18 600 811
» Résultat par action (en euros)		22,11	18,91

(*) retraité conformément au changement de méthode décrit en note A -1.3 "Changement de présentation : résultat des entreprises associées".

Tableau des flux de trésorerie IFRS

» en milliers d'euros

	31/12/07	31/12/06
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)	445 576	378 708
Dotations nettes aux amortissements	280 123	231 783
Dotations nettes aux provisions	15 670	(17 769)
Païement en actions (IFRS 2)	4 060	12 212
Résultat de cession	(36 020)	(17 834)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de change	(5 669)	(1 861)
Quote-part de résultat des entreprises associées et dividendes des sociétés non consolidées	(6 810)	(4 714)
Coûts d'emprunts immobilisés	12	(721)
Coût de l'endettement financier net	(36 674)	(31 595)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	219 725	146 797
» Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	879 993	695 006
Variation du B.F.R. et des provisions courantes	521 255	(40 254)
Impôts payés	(179 829)	(147 384)
Intérêts financiers nets versés	34 689	28 333
» Flux de trésorerie liés à l'activité	1 256 108	535 701
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(445 295)	(434 223)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	59 240	57 894
Acquisition d'immobilisations financières	(591 397)	(58 612)
Cession d'immobilisations financières	33 154	17 951
Incidence nette des variations de périmètre	181 404	3 981
Variation des créances financières sur PPP/concessions	(3 593)	-
Dividendes reçus des entreprises associées et des sociétés non consolidées	4 237	3 563
Autres	408	503
» Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(761 842)	(408 943)
Sommes reçues des minoritaires lors des augmentations de capital	2 031	24 412
Dividendes distribués par VINCI Construction	(211 118)	(266 921)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(6 848)	(5 926)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	223 833	88 319
Remboursements d'emprunts	(192 533)	(70 245)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et dettes financières courantes	96 456	272 266
» Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	(88 179)	41 905
» Variation de la trésorerie nette	406 087	168 663
Trésorerie nette à l'ouverture	576 421	435 755
Autres variations	(24 722)	(27 997)
» Trésorerie nette à la clôture	957 786	576 421
» Trésorerie nette à la clôture	957 786	576 421
Actifs financiers de gestion de trésorerie	1 144 296	1 311 417
Prêts et créances collatéralisées et autres actifs financiers	904	3 371
Dettes financières non courantes	(426 809)	(180 766)
Autres dettes financières courantes (hors découverts)	(182 093)	(321 166)
Juste valeur des produits dérivés nets	2 294	383
» Excédent financier net à la clôture	1 496 378	1 389 660

Variation des capitaux propres

» Au 31 décembre 2007
en milliers d'euros

CAPITAUX PROPRES	Capital social	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat net	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total part du groupe	Minoritaires	Total
» Au 31 décembre 2005 retraités (*)	148 806	54 333	223 471	5 047	295 633	(532)	726 758	114 631	841 389
Affectation du résultat de l'exercice précédent			295 633	(295 633)					
Dividendes distribuées			(86 493)				(86 493)	(5 926)	(92 419)
Acompte sur dividendes			(180 428)				(180 428)		(180 428)
Résultat de l'exercice					351 697		351 697	27 011	378 708
Instruments financiers : variations de juste valeur						(656)	(656)	(572)	(1 228)
Paiement en actions (IFRS 2)			14 688				14 688		14 688
Ecarts de conversion				(2)			(2)	(2 281)	(2 283)
Incidence des acquisitions de minoritaires postérieures à la prise de contrôle			(5 887)				(5 887)		(5 887)
Variations de périmètre et divers			(270)	(932)		1 354	152	15 237	15 389
» Au 31 décembre 2006 retraités (*)	148 806	54 333	260 714	4 113	351 697	166	819 829	148 100	967 929
Affectation du résultat de l'exercice précédent			351 697	(351 697)					
Dividendes distribuées			(99 513)				(99 513)	(6 848)	(106 361)
Acompte sur dividendes			(111 605)				(111 605)		(111 605)
Résultat de l'exercice					411 217		411 217	34 358	445 575
Instruments financiers : variations de juste valeur						559	559	190	749
Paiement en actions (IFRS 2)			3 872				3 872		3 872
Ecarts de conversion			(3 081)	(24 363)			(27 444)	(1 310)	(28 754)
Incidence des acquisitions de minoritaires postérieures à la prise de contrôle			(40 706)				(40 706)		(40 706)
Variations de périmètre et divers			(512)			1 291	779	6 566	7 345
» Au 31 décembre 2007	148 806	54 333	360 866	(20 250)	411 217	2 016	956 988	181 056	1 138 044

(*) Retraité conformément au changement de méthode décrit en note A - 1.2 "Changement de méthode : transactions entre actionnaires, acquisition et cession d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle".

» Sommaire

» A Principes comptables et méthodes d'évaluation

1	Principes généraux	8
2	Méthodes de consolidation	10
3	Règles et méthodes d'évaluation	11

» B Acquisitions d'entreprises

1	Acquisition de Solétanche Bachy	19
2	Autre acquisition	20

» C Notes relatives au bilan et au compte de résultat

1	Immobilisations incorporelles	21
2	Goodwill	21
3	Immobilisations du domaine concédé	22
4	Immobilisations corporelles	23
5	Immeubles de placement	24
6	Participations dans les entreprises associées	24
7	Autres actifs financiers non courants	24
8	Stocks et travaux en cours	25
9	Actifs financiers de gestion de trésorerie, disponibilités et équivalents de trésorerie	25
10	Besoin en fonds de roulement	25
11	Engagements de retraite et autres avantages au personnel	26
12	Provisions pour risques et charges	27
13	Excédent financier net et ressources de financement	28
14	Chiffre d'affaires	29
15	Résultat opérationnel	31
16	Paiement en actions	31
17	Autres produits et charges financiers	31
18	Analyse de la charge nette d'impôts	32
19	Contrats de construction	33
20	Transactions avec les parties liées	34
21	Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus	35
22	Effectifs	35
23	Litiges et arbitrages	36
24	Liste des sociétés consolidées	37
	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	41

» A. Principes comptables et méthodes d'évaluation

» 1. Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2007, sont établis conformément aux normes IFRS et telles qu'approuvées par l'Union Européenne à cette date.

Les principes comptables appliqués par le Groupe au 31 décembre 2007, sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2006, à l'exception :

- des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2007 (voir note A.1.1. « Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2007 »);
- du changement de méthode comptable relatif au traitement des acquisitions et cessions des intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle (voir note A.1.2. « Changement de méthode : transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle »);
- et du changement de présentation dans le compte de résultat du résultat des entreprises associées (voir note A.1.3. « Changement de présentation : Résultats des entreprises associées »).

1.1. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2007

1.1.1. Norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et Amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers – informations à fournir concernant le capital »

Le 18 août 2005, l'IASB a émis la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et l'amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers – informations à fournir concernant le capital ».

L'objectif de la norme IFRS 7 est de compléter l'information financière requise relative aux instruments financiers, tels que définis par les normes IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation des états financiers », et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » afin d'améliorer la communication sur l'exposition à la gestion des risques financiers. La norme IFRS 7 requiert notamment des informations :

- qualitatives sur la gestion des risques tels qu'ils sont analysés par la direction du Groupe ;
- quantitatives, sur la sensibilité du résultat et des capitaux propres aux fluctuations des différents risques de marché

(taux, change, actions, matières premières, etc....) ;

L'amendement à la norme IAS 1 requiert la présentation d'informations qualitatives et quantitatives sur les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital.

Cette norme et cet amendement, adoptés par l'Union européenne le 11 janvier 2006 et publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 27 janvier 2006, sont d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2007. L'application de cette norme n'a pas d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

1.1.2. Nouvelles interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2007

- IFRIC 10 - Information financière intermédiaire et dépréciation d'actifs,
- IFRIC 9 - Réévaluation des dérivés incorporés,
- IFRIC 8 - Champ d'application d'IFRS 2,
- IFRIC 7 - Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 (Information financière dans les économies hyperinflationnistes).

L'application de ces interprétations n'a pas d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

1.2. Changement de méthode : transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Les normes IFRS en vigueur au 31 décembre 2007 ne précisent pas le traitement comptable applicable aux opérations d'acquisitions ou de cessions d'intérêts minoritaires de sociétés déjà contrôlées.

Dans le cadre de la révision de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », publiée le 10 janvier 2008, l'IASB considère les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêt dans des entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres, sans impact sur le résultat.

VINCI Construction a décidé d'adopter dès le 1er janvier 2007 l'approche retenue par l'IASB afin d'améliorer la qualité de son information financière sur ces transactions désormais considérées comme des opérations de capitaux propres. Conformément aux dispositions d'IAS 8, ce changement de méthode a été appliqué de façon rétrospective et les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2006 ainsi que les données comparatives présentées, ont été retraités.

Les impacts sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2006		01/01/2006	
	Goodwill	Capitaux propres	Goodwill	Capitaux propres
Publié	183,9	977,0	168,5	844,6
Retraité	174,8	967,9	165,3	841,4
Impact du changement de méthode	(9,1)	(9,1)	(3,2)	(3,2)

1.3. Changement de présentation : Résultats des entreprises associées

Les normes IFRS en vigueur au 31 décembre 2007 imposent la présentation du résultat des entreprises associées sur une ligne spécifique du compte de résultat, mais ne précisent pas où cette ligne doit être classée. En outre, elles laissent la possibilité d'insérer des lignes et des sous-totaux complémentaires lorsqu'ils facilitent la compréhension de la performance de l'entreprise.

Afin d'améliorer l'information présentée sur son niveau de performance opérationnelle dans les pôles de métiers, le Groupe a décidé de reclasser les résultats des entreprises associées sur une ligne spécifique entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel. Conformément aux dispositions d'IAS 8, ce changement de présentation a été appliqué aux données comparatives présentées ci-dessous.

	2006
<i>(en millions d'euros)</i>	Publié
Chiffre d'affaires	10 174,4
Résultat opérationnel sur activité	511,0
Paiements en actions (IFRS 2)	(28,7)
Perte de valeur des goodwill	(4,5)
Résultat opérationnel	477,8
Coût de l'endettement financier net	31,6
Autres résultats financiers	13,4
Part du Groupe dans les entreprises associées	2,7
Impôts sur les bénéfices	(146,8)
Résultat net	378,7
Résultat net - Part des intérêts minoritaires	27,0
Résultat net - Part du Groupe	351,7

	2006
<i>(en millions d'euros)</i>	Retraité
Chiffre d'affaires	10 174,4
Résultat opérationnel sur activité	511,0
Paiements en actions (IFRS 2)	(28,7)
Perte de valeur des goodwill	(4,5)
Résultats des entreprises associées	2,7
Résultat opérationnel	480,5
Coût de l'endettement financier net	31,6
Autres résultats financiers	13,4
Impôts sur les bénéfices	(146,8)
Résultat net	378,7
Résultat net - Part des intérêts minoritaires	27,0
Résultat net - Part du Groupe	351,7

» 2. Méthodes de consolidation

2.1. Périmètre de consolidation

Les sociétés sur lesquelles VINCI Construction exerce un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 %, mais sur lesquelles VINCI Construction exerce un contrôle de fait, sont consolidées selon cette même méthode. Cela concerne notamment CFE, dont VINCI Construction détient 46.84 % du capital.

Les sociétés sur lesquelles VINCI Construction exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. La consolidation selon la méthode de l'intégration proportionnelle a été retenue pour les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires et sur les sociétés en participation qui représentent une quote-part de chiffre d'affaires et un bilan significatif pour le groupe.

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Les sociétés en participation autonomes constituées pour la réalisation des chantiers, conjointement avec d'autres partenaires, et dont le chiffre d'affaires à 100 % est supérieur à 45 millions d'euros, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les autres sociétés en participation sont consolidées en comptabilisant en compte de résultat la quote-part de chiffre d'affaires et de charges revenant au Groupe tout en maintenant au bilan les comptes courants d'associés.

Le périmètre de consolidation se décompose, par méthode de consolidation, de la façon suivante :

Les principales variations de l'exercice concernent les acquisitions des sociétés Soletanche Bachy (142 sociétés) et Nukem mentionnées en note B 1&2, les autres variations de périmètre proviennent de l'acquisition de 33 sociétés dont le groupe GEOPAC au Canada.

2.2. Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont, en règle générale, éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux entreprises intégrées globalement,
- à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement,
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

2.3. Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture.

Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie

	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	609	307	302	481	264	217
Intégration proportionnelle	241	58	183	185	45	140
Mise en équivalence	42	16	26	31	3	28
Total	892	381	511	697	312	385

des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.4. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits et charges financiers au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaie étrangère ou sur les produits dérivés de change utilisés à des fins de couverture des participations dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

2.5. Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à la juste valeur aux dates de prise de contrôle, les actifs, passifs et certains passifs éventuels identifiables.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsqu'un accord prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans l'évaluation de la société cible à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs, ou des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5 qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence entre le coût d'acquisition, tel que défini ci-dessus, et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est comptabilisée en goodwill.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

»3. Règles et méthodes d'évaluation

3.1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Le recours à des estimations concerne notamment les éléments suivants :

3.1.1. Evaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement. La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et de la prise en compte d'aléas basée sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

3.1.2. Evaluations retenues pour les tests de pertes de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles, portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note A.3.11 « Goodwill ».

3.1.3. Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de souscription ou d'achat), de plans d'attribution d'actions gratuites et du plan d'épargne groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

3.1.4. Evaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note C.11 « Provisions pour retraite ».

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

3.1.5. Evaluations des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les estimations effectuées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente ;
- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison ;

3.1.6. Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

Dans le cas où les instruments financiers sont non cotés sur un marché, le Groupe a recours, pour les évaluer à la juste valeur, à des modèles de valorisation qui reposent sur des hypothèses, qui privilégient l'utilisation de paramètres observables.

3.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément à la norme IAS 11 selon les modalités décrites ci-dessous.

Il inclut, après élimination des opérations intra groupe, le chiffre d'affaires :

- des sociétés intégrées globalement ;
- des sociétés contrôlées conjointement, consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, pour la quote-part revenant au Groupe ;
- des sociétés en participation, au prorata des droits du Groupe.

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note « Contrats de construction » présentée ci-dessous.

3.3. Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes sont comptabilisés selon la norme IAS 18. Ils regroupent les produits locatifs, les ven-

tes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

3.4. Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11.

Pour le Groupe, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondant n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

3.5. Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des Plans d'Épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions gratuites sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de « stock-options », d'actions gratuites VINCI et les offres de souscription au plan d'épargne du groupe VINCI représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI Construction. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

3.5.1. Plans d'options de souscription ou achat d'actions

Des options de souscription ou d'achat d'actions VINCI sont attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe. La juste valeur des options attribuées est déterminée, à la date d'attribution, à partir d'un modèle d'évaluation binomial de type « Monte Carlo ». Le nombre d'options valorisées est ajusté de la probabilité que les conditions d'acquisition des droits relatifs à l'exercice de l'option ne soient pas satisfaites.

3.5.2. Plans d'attribution d'actions gratuites

S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions gratuites est subordonnée à la réalisation de conditions de performance de marché et de critères financiers, la juste valeur des actions gratuites VINCI a été estimée, à la date d'attribution, selon un modèle de simulation Monte Carlo afin d'intégrer l'impact de la condition de performance de marché (i.e. taux sans risque) tel que préconisé par la norme IFRS 2.

Le nombre d'actions gratuites auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers, depuis la date d'attribution des actions.

3.5.3. Plan d'Épargne Salariale

Dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe, VINCI procède en France trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les 20 derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce aux salariés, à partir d'un modèle d'évaluation binomial de type « Monte Carlo ». Les actions acquises par les salariés de VINCI Construction dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises.

VINCI a mis en place en 2007 une opération d'actionnariat salarié avec effet de levier « Castor Avantage » pour les salariés des filiales françaises.

L'évaluation de la charge des plans à effet de levier est effectuée à la date d'attribution conformément à la norme IFRS 2 et correspond à l'avantage octroyé par VINCI à destination des salariés de VINCI Construction.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

Les plans, octroyés sur décision du conseil d'administration de VINCI SA et approuvés en assemblée générale, ne sont pas reconduits de façon systématique. Leur évaluation n'étant pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles de métier, Le Groupe a jugé opportun de ne pas inclure cette charge dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles et de le présenter sur une ligne séparée, « Paiement en actions (IFRS 2) », du résultat opérationnel.

3.6. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient qualifiés ou non comptablement d'instruments de couverture ;
- la rubrique produits financiers des placements comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat.

3.7. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement, le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux.

3.8. Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées et les coentreprises donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des inci-

dences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.9. Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le Groupe n'a pas émis d'instruments de capitaux propres susceptibles d'avoir un effet dilutif.

3.10. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulées. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.11. Goodwill

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement et aux sociétés intégrées selon la méthode de la consolidation proportionnelle sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « goodwill ». Les goodwill relatifs à des entreprises associées sont inclus dans la rubrique « participations dans les entreprises associées ».

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en résultat opérationnel et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (« badwill ») sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

3.12. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les coûts des contrats de concession sont inscrits sur une ligne spécifique du bilan, en immobilisations incorporelles du domaine concédé. Ils sont amortis de façon linéaire sur

la durée du contrat, à compter de la mise en exploitation des ouvrages.

Les biens renouvelables sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation. Les biens de retour remis gratuitement au concédant font l'objet d'un amortissement complémentaire visant à ramener leur valeur résiduelle à zéro en fin de contrat.

3.13. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

3.14. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :	
• Gros œuvre	de 20 à 40 ans
• Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantiers et installations techniques	
	de 3 à 10 ans
Matériels de transport	
	de 3 à 5 ans
Agencements	
	de 5 à 10 ans
Mobilier et matériels de bureau	
	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

3.15. Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de

ces biens. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

3.16. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont inscrits sur une ligne spécifique à l'actif du bilan.

Les immeubles de placement sont enregistrés pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur, selon les mêmes modalités que les immobilisations corporelles.

3.17. Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les goodwill, un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation, est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

3.18. Participation dans les entreprises associées

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise associée, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note A.3.17 « Pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers ».

3.19. Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti, la part à plus d'un an des créances relatives aux contrats de PPP et la juste valeur des produits dérivés actifs non courants (cf. note A 3.27.2 « Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs »).

3.19.1. Titres disponibles à la vente

La catégorie « titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majorée des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles ne sont transférées en résultat qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisé directement en capitaux propres et qu'il existe une indication objective sur le caractère durable de la perte de valeur de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

3.19.2. Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés, les autres prêts et créances, et les créances relatives aux contrats de PPP (contrats de partenariat public-privé).

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif. Dans le cas particulier des créances relatives aux contrats de PPP, le taux d'intérêt effectif utilisé correspond au taux de rentabilité interne du projet.

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêt s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur

nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

3.20. Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition ou de production dans l'entreprise. A chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

3.21. Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. A chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

3.22. Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs et la part à moins d'un an des prêts et créances figurant dans les autres actifs financiers non courants.

3.23. Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (cf. note A 3.24 « Disponibilités et équivalents de trésorerie »). Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash flow futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.24. Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires (selon la classification AMF), des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas 3 mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe a retenu la méthode de la juste valeur pour apprécier le rendement de ses instruments financiers. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte en résultat.

3.25. Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent d'une part les provisions pour retraite et d'autre part les autres provisions non courantes.

3.25.1. Provisions pour retraite

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. A l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée

moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus qui excèdent 10% du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation au titre de ses prestations définies et la juste valeur des actifs du régime, sont rapportés au résultat, pour l'excédent, selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définis et sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les passifs courants.

3.25.2. Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel, évaluées selon la norme IAS 19, et les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les dotations (ou reprises) de provisions, résultent de la variation de ces évaluations à chaque date de clôture.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « provisions courantes ».

3.26. Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (*cf. ci-dessus*). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

3.27. Emprunts obligataires et autres dettes financières (courantes et non courantes)

3.27.1. Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique coût de l'endettement financier brut.

Les instruments financiers qui contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres, sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32. La valeur comptable de l'instrument hybride est allouée entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres étant définie comme la différence entre la juste valeur de l'instrument hybride et la juste valeur attribuée à la composante dette. Cette dernière correspond à la

juste valeur d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres. La valeur attribuée à la composante capitaux propres comptabilisée séparément n'est pas modifiée durant la vie de l'instrument. La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante dette et à la composante capitaux propres.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste dettes financières courantes.

3.27.2. Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et actions), le Groupe utilise des instruments dérivés. Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan à sa « juste valeur ». À défaut d'une qualification de couverture la variation de « juste valeur » doit être enregistrée en résultat. Dès lors que l'instrument dérivé est qualifié de couverture, sa comptabilisation en instrument de couverture permet de neutraliser les variations de valeurs du dérivé dans le résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas : couverture de juste valeur, couverture de flux futurs de trésorerie, et couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêts, cours de change, cours d'action, cours des matières etc.) ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable ;
- une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI Construction sont considérés comme des instruments de trading directement affectés au contrat concerné.

La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan en « actifs financiers non courants » ou « autres emprunts et dettes financières non courantes ». La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de

couverture sont classées en « actifs financiers courants » ou « dettes financières courantes ».

La valeur de marché des opérations de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la clôture de l'exercice.

3.28. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont présentés, selon leur nature, à l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

» B. Acquisitions d'entreprises

Concernant les acquisitions ci-dessous mentionnées, les valeurs attribuées aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables ont été déterminées sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes. Le goodwill qui en résulte est susceptible d'évoluer pendant les 12 mois suivant la date de prise de contrôle, en fonction des modifications qui pourraient être apportées durant cette période.

» 1. Acquisition de Solétanche Bachy

Solétanche Bachy est un des leaders mondiaux des fondations spéciales et du traitement des sols. Solétanche Bachy a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de l'ordre de 1,4 milliard d'euros.

VINCI Construction a acquis 100% du capital de Solétanche SA, maison mère de Solétanche Bachy pour un montant de 346,3 M€. Cette opération s'est déroulée selon les deux étapes suivantes :

- acquisition le 27 juillet 2007 d'un premier lot de 81 % du capital auprès des actionnaires familiaux historiques de l'entreprise ;
- acquisition le 20 décembre 2007 d'un deuxième lot de 19% auprès de VINCI.

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe à compter du 27 juillet 2007.

Détermination des actifs et passifs identifiables à la date de prise de contrôle

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs historiques	Ajustement Justes valeurs	Justes valeurs
Actifs non courants			
Actifs immobilisés	205,7	-	205,7
Actifs financiers non courants	3,2	2,9	6,1
Impôts différés actifs	3,9	8,0	11,9
Total actifs non courants	212,8	10,9	223,7
Actifs courants	768,2	(9,6)	758,6
Passifs non courants			
Dettes financières et dérivés non courants	113,0	-	113,0
Autres passifs non courants	25,1	2,5	27,6
Impôts différés passifs	3,2	-	3,2
Total passifs non courants	141,3	2,5	143,8
Passifs courants			
Dettes financières et dérivés courants	33,9	-	33,9
Autres passifs courants	608,1	51,3	659,4
Total passifs courants	642,0	51,3	693,3
Actifs net total (1)	197,7	(52,5)	145,2
Prix d'acquisition (81 % des titres)			281,3

(1) y compris minoritaires pour 7,6 millions d'euros.

Les ajustements de juste valeur se rapportent principalement à la reconnaissance de passifs éventuels.

Le goodwill résultant de la prise de contrôle de Solétanche Bachy s'élève à 169,6 millions d'euros. Il a été déterminé, pour le premier lot acquis en 2007 et celui postérieurement détenu, en comparant le prix d'acquisition de chacun des lots nécessaires à la prise de contrôle à la quote-part correspondante des actifs et passifs détenus réévalués à la juste valeur. Ce goodwill non affecté correspond aux avantages économiques futurs supplémentaires que VINCI Construction estime dégager suite à l'acquisition de cette société.

Conformément aux principes comptables décrits en note A.1.2 de l'annexe « changement de méthode : transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle », la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net consolidé acquise postérieurement à la date de prise de contrôle (25,9 M€) a été enregistrée en diminution des réserves consolidées pour un montant de 39,1 M€.

» 2. Autre acquisition

Freyssinet, filiale de VINCI Construction, a acquis en mai 2007, 100 % de NUKEM Ltd pour un montant de 111,3 millions de livre sterling (164,8 millions d'euros). La société est l'un des principaux acteurs en Grande-Bretagne dans les domaines du démantèlement d'installations nucléaires, de la décontamination, du traitement des déchets et de la radio-protection.

La valorisation de l'écart d'acquisition, effectuée sur la base d'une évaluation à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de la société à la date de prise de contrôle, s'est traduite par la comptabilisation d'un goodwill de 114 millions de livres (155,4 millions d'euros).

» C. Notes relatives au bilan et au compte de résultat

» 1. Immobilisations incorporelles nettes *en milliers d'euros*

	31.12.2006	Augmentation	Diminution	Ecarts conv. variation de périmètres et autres	31.12.2007
Valeur brute	63 011	4 370	(1 172)	13 011	79 220
Amortissements et provisions	(46 889)	(5 732)	991	(8 383)	(60 013)
Total Valeur nette	16 122	(1 362)	(181)	4 628	19 207

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des licences logiciels et des brevets.

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises ainsi que les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur ont un impact non significatif sur la variation de l'année.

» 2. Goodwill *en milliers d'euros*

	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
Goodwill au début de l'exercice (*)	185 006	(10 166)	174 840
Goodwill constatés dans l'exercice	390 787		390 787
Amortissements et provisions		(71)	(71)
Ecarts de conversion et autres	(17 791)	(3 723)	(21 514)
Total	558 002	(13 960)	544 042

(*) Retraité conformément au changement de méthode décrit en note A - 1.2 "Changement de méthode : transactions entre actionnaires, acquisition et cession d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle".

Les principaux goodwill en valeur nette à la clôture sont :	Valeur nette
SOLETANCHE BACHY	169 594
NUKEM	155 418
SOGEA HOLDINGS UK	69 641
VINCI PLC	20 567
VMA	11 115
GEOPAC	9 513
ENERGILEC	8 920

Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers en millions d'euros

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » les goodwill et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de tests de valeur au 31 décembre 2007.

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT), déterminées par activité et par pays, est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des cash flows d'exploitation prévisionnels avant impôt (résultat opérationnel + amortissements + provisions non courantes – investissements d'exploitation – variation du besoin en fonds de roulement sur activité)

Les projections de flux de trésorerie sont déterminées, en règle générale, à partir des derniers plans triennaux disponibles. Au-delà de la période triennale, les flux de trésorerie sont extrapolés en appliquant jusqu'à la cinquième année, un taux de croissance généralement déterminé en fonction de l'appréciation par le management des perspectives de l'entité concernée.

Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

	Valeur nette comptable goodwill 31/12/2007	Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie				Pertes de valeurs comptabilisées sur l'exercice	
		Taux de croissance (années n+3 à n+5)	Taux de croissance (valeur terminale)	Taux d'actualisation avant impôts 31/12/2007	Taux d'actualisation avant impôts 31/12/2006	2007	2006
<i>(en millions d'euros)</i>							
Solétanche Bachy	169,6	2,4 % à 3,7 %	2,00 %	9,48 %	-	-	-
Autres goodwill	388,4	2,4 % à 3 %	0 % à 3 %	9,48 % à 17,7 %	8,5 % à 11,3 %	0,1	4,0
TOTAL	558,0					0,1	4,0

» 3. Immobilisations du domaine concédé *en milliers d'euros*

	31/12/2006	Augmentation	Diminution	Ecart conv. variation de périmètre et autres	31/12/2007
Valeur brute	15 305	24		(6 221)	9 108
Amortissements et provisions	(6 159)	(214)		1 134	(5 239)
Total Valeur nette	9 146	(190)	-	(5 087)	3 869

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises ainsi que les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur ont un impact non significatif sur les comptes du groupe.

» 4. Immobilisations corporelles nettes *en milliers d'euros*

4.1. Variation de l'exercice

	31/12/2006	Augmentation	Diminution	Ecarts conv. variation de périmètre et autres	31/12/2007
Valeur brute	2 284 697	459 623	(190 496)	502 167	3 055 991
Amortissements et provisions	(1 316 122)	(279 202)	156 155	(294 638)	(1 733 807)
Total Valeur nette	968 575	180 421	(34 341)	207 529	1 322 184

4.2. Répartition par nature

	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Terrains	47 302	(4 165)	43 137
Constructions	190 919	(86 305)	104 614
Installations techniques, matériel	2 560 212	(1 517 512)	1 042 700
Mobilier de bureau, informatique, agencement	190 752	(125 806)	64 946
Immobilisations en cours	66 806	(19)	66 787
Total Valeur nette	3 055 991	(1 733 807)	1 322 184

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises ainsi que les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur ont un impact non significatif sur les comptes du groupe.

4.3. Investissements de l'exercice

	31/12/2007
Terrains	2 896
Constructions	7 026
Installations Techniques, Matériel	411 715
Mobilier de bureau / informatique / agencement	37 986
Total Investissements	459 623

4.4. Immobilisations corporelles en location-financement

Les immobilisations corporelles détenues au travers de contrats de location financement représentent un montant de 55,9 millions d'euros au 31 décembre 2007. Elles concernent principalement des immobilisations destinées à l'exploitation.

» 5. Immeubles de placement *en milliers d'euros*

	31/12/2006	Augmentation	Diminution	Ecarts conv. variation de périmètre et autres	31/12/2007
Valeur brute	38 694		(4 508)	(8 705)	25 481
Amortissements et provisions	(12 938)	(68)	3 893	(1 617)	(10 730)
Total Valeur nette	25 756	(68)	(615)	(10 322)	14 751

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises ainsi que les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur ont un impact non significatif sur les comptes du groupe.

» 6. Participations dans les entreprises associées *en milliers d'euros*

	31/12/2006	31/12/2007
Valeur des titres en début d'exercice	22 354	14 036
Augmentation de capital des entreprises associées	636	4 651
Part du groupe dans les résultats de l'exercice	2 746	4 486
Dividendes distribués	(1 595)	(1 913)
Variations de périmètre, écarts de conversion et autres	(10 105)	2 946
Total Valeur nette	14 036	24 206

» 7. Autres actifs financiers non courants *en milliers d'euros*

	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
Créances financières PPP	3 549		3 549
Titres de participations	66 358	(31 136)	35 222
Autres actifs financiers disponible à la vente	5 481	(2 443)	3 038
Autres actifs financiers non courants	36 071	(6 884)	29 187
Juste valeur des produits dérivés actif	1 284		1 284
Actualisation des actifs financiers non courants	(2 209)		(2 209)
Total valeur nette	110 534	(40 463)	70 071

» 8. Stocks et travaux en cours nets *en milliers d'euros*

	31/12/2006	31/12/2007
Stocks	218 276	240 455
Travaux en cours	17 392	49 151
Total Valeur nette	235 668	289 606

» 9. Actifs financiers de gestion de trésorerie, disponibilités et équivalents de trésorerie *en milliers d'euros*

Les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2006	31/12/2007
Actifs financiers de gestion de trésorerie	1 311 417	1 144 296
OPCVM	345 541	591 508
Disponibilités	585 852	793 063
Disponibilités et équivalents de trésorerie	931 393	1 384 571

Les actifs financiers sont constitués essentiellement d'un placement auprès de la société mère VINCI, rémunéré à des conditions proches de celles du marché.

» 10. Besoin (excédent) en fonds de roulement *en milliers d'euros*

	31/12/2006	31/12/2007
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	235 668	289 606
Clients et autres créances d'exploitation	4 969 450	6 064 760
Autres actifs courants	166 319	211 893
Actifs d'impôts exigible	20 904	24 076
Stocks et créances d'exploitation (I)	5 392 341	6 590 335
Dettes fournisseurs	3 101 079	3 956 214
Autres passifs courants	3 060 324	3 753 317
Passifs d'impôts exigible	83 806	112 401
Dettes d'exploitation (II)	6 245 209	7 821 932
Besoin en fonds de roulement lié à l'activité (I-II)	(852 868)	(1 231 597)
<i>Provisions courantes</i>	<i>799 456</i>	<i>1 026 579</i>

» 11. Engagements de retraite et autres avantages au personnel *en milliers d'euros*

11.1. Engagements de retraite

Les provisions pour engagements de retraite au 31 décembre 2007 s'élèvent au total à 131 366 milliers d'euros (dont 116 772 à plus d'un an) contre 109 075 milliers d'euros au 31 décembre 2006 (dont 96 903 à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre des engagements de retraite complémentaires. La part à moins d'un an s'élève à 14 594 milliers d'euros au 31 décembre 2007, contre 12 172 milliers d'euros au 31 décembre 2006, et est présentée au bilan en autres passifs courants.

Les engagements de retraite de VINCI Construction portant sur des régimes à prestations définies comprennent :

Les engagements portés directement par VINCI Construction ou ses filiales, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé, il s'agit principalement des indemnités de départ à la retraite versées lorsque le départ à la retraite survient à l'initiative du salarié (conformément à la loi sur la sécurité sociale actuellement en vigueur).

Les engagements portés au travers de fonds de pensions externes. Ils concernent, pour l'essentiel, les filiales britanniques (VINCI Plc., Freyssinet UK) et le groupe CFE en Belgique.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan concernent principalement la France et la Belgique. Les provisions sont calculées, pour ces pays, sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	31/12/2007	31/12/2006
Taux d'actualisation	5,25 %	4,75 %
Taux d'inflation	1,9 %	2,0 %
Taux de revalorisation des salaires	2 %- 4,2 %	2%- 4,2 %
Taux de revalorisation des rentes	1,5 %- 2,5 %	1,5%- 2,5 %
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	10-15 ans	10-15 ans

Pour le Royaume-Uni, les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	31/12/2007	31/12/2006
Taux d'actualisation	5,80 %	5,00 %
Taux d'inflation	3,2 %	2,5 %
Taux de revalorisation des salaires	3 % - 4,15 %	3 % - 3,5 %
Taux de revalorisation des rentes	3,05 % - 5 %	2,5 % - 5 %
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	5-17 ans	3-16 ans

Pour chaque plan, le rendement attendu des fonds investis est déterminé selon la « building block method », qui décompose le rendement attendu en trois parties : placements monétaires, placements obligataires et actions. Le rendement des actions est déterminé en ajoutant 3% au rendement à long terme des obligations d'Etat. Les composantes monétaires et obligataires sont déterminées à partir des indices publiés sur le marché.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2007. Pour les actifs investis dans l'actif général des compagnies d'assurances, c'est la valeur comptable au 31 décembre 2007 qui est retenue.

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007			31/12/2006		
	France	Etranger	Total	France	Etranger	Total
Valeur actuelle des engagements de retraite	(141,0)	(446,3)	(587,3)	(103,5)	(379,0)	(482,5)
Juste valeur des actifs financiers	1,3	454,0	455,3	0,7	343,0	343,7
Surplus (ou déficit)	(139,7)	7,7	(132,0)	(102,8)	(36,0)	(138,8)
Provisions reconnues au bilan	(113,3)	(18,1)	(131,4)	(80,0)	(29,1)	(109,1)
Actifs reconnus au bilan		0,9	0,9			-
Éléments non reconnus au bilan						
Ecart actuariels	9,7	(16,0)	(6,3)	2,9	6,9	9,8
Coût des services passés	16,7		16,7	19,9		19,9
Actifs non reconnus au bilan		(8,9)	(8,9)			-

La charge actuarielle de retraite de l'exercice s'élève à 21,6 millions d'euros.

11.2. Autres avantages au personnel

Le montant de la provision pour autres avantages au personnel au 31 décembre 2007 au total s'élève à 19 638 milliers d'euros (dont 15 924 milliers à plus d'un an) contre 12 759 milliers d'euros au 31 décembre 2006 (dont 10 945 milliers d'euros à plus d'un an). La part à moins d'un an, respectivement de 3 714 milliers d'euros et de 1 814 milliers d'euros au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006 est présentée au bilan en autres passifs courants.

Les provisions pour autres avantages au personnel sont évaluées selon la méthode des unités de crédits projetées et concernent principalement les engagements relatifs aux médailles du travail.

» 12. Provisions pour risques et charges *en milliers d'euros*

	31.12.2006	Dotations	Reprises	Reprises non utilisées	Autres variations	31/12/2007
Garanties données aux clients	269 405	105 975	(56 709)	(19 706)	33 711	332 676
Pertes à terminaison	132 264	169 987	(81 259)	(3 419)	5 181	222 754
Litiges	162 386	38 105	(34 394)	(35 201)	51 205	182 101
Restructuration	9 691	6 549	(3 520)	(200)	(248)	12 272
Autres risques courants	160 730	114 300	(55 356)	(15 634)	9 593	213 633
Actualisation prov. risques & charges courantes	(3 419)	1 830			39	(1 550)
Reclassement part à moins d'un an non courant	68 399				(3 706)	64 693
Risques courants	799 456	436 746	(231 238)	(74 160)	95 775	1 026 579
Risques sur filiales	8 632	798	(1 837)	(713)		6 880
Autres risques non courants	95 919	39 085	(10 789)	(11 178)	99	113 136
Actualisation prov. risques & charges non courantes	(2 196)	492				(1 704)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(68 399)				3 706	(64 693)
Risques non courants	33 956	40 375	(12 626)	(11 891)	3 805	53 619
TOTAL GÉNÉRAL	833 412	477 121	(243 864)	(86 051)	99 580	1 080 198

» 13. Excédent financier net et ressources de financement *en milliers d'euros*

Le Groupe présente à la fin de l'exercice un excédent financier net de 1 496 378 milliers d'euros qui s'analyse comme suit :

	31/12/2006	31/12/2007
Emprunts participatifs et obligataires (a)	(147)	(147)
Autres emprunts et dettes financières (a)	(180 618)	(426 662)
Juste valeur des produits dérivés passif non courants	(512)	(2 094)
Dettes financières	(181 130)	(428 756)
Dettes financières non courantes	(181 277)	(428 903)
Parts à moins d'un an des dettes financières à LT (a)	(164 007)	(80 012)
Comptes courants de trésorerie passif	(19 595)	(12 350)
Autres dettes financières courantes	(137 565)	(89 732)
Juste valeur des produits dérivés passif courants	(639)	(536)
Découverts	(354 972)	(426 785)
Dettes financières courantes	(676 778)	(609 415)
DETTES FINANCIÈRES	(858 055)	(1 038 318)
Juste valeur des produits dérivés actif	1 534	4 925
Prêts et créances collatéralisées et autres actifs financiers	3 371	904
Actifs financiers de gestion de trésorerie	1 311 417	1 144 296
Disponibilités et équivalents de trésorerie	931 393	1 384 571
EXCÉDENT FINANCIER NET	1 389 660	1 496 378

(a) Emprunts et dettes financières à long terme, détaillés ci-dessous.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie sont constitués, à hauteur de 1 098,7 millions d'euros, de placements effectués auprès de Vinci rémunérés à des conditions proches de celles du marché.

Dont trésorerie nette (cf tableau des flux de trésorerie) :

	31/12/2006	31/12/2007
OPCVM - Equivalents de trésorerie	345 541	591 508
Disponibilités	585 852	793 063
Découverts bancaires	(354 972)	(426 785)
TRESORERIE NETTE	576 421	957 786

Détail des emprunts et dettes financières à long terme (en millions d'euros)

	31/12/2006	31/12/2007
Emprunts obligataires	0,1	0,1
Emprunts bancaires et autres dettes financières	292,1	240,8
Emprunts liés aux retraitements des locations financements	52,5	98,3
Emprunts groupe Vinci	-	167,6
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES À LONG TERME (a)	344,7	506,8

Les autres emprunts et dettes financières ne font l'objet d'aucun covenant spécifique, à l'exception du crédit syndiqué de CFE qui est soumis à des covenants qui tiennent compte entre autre des capitaux propres et de la relation entre ceux-ci et l'endettement financier et du cash flow généré.

Détail des emprunts et dettes financières à long terme (en millions d'euros)

	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéance	Nominal restant dû	Valeur au bilan
Emprunts obligataires				0,1	0,1
CFE	EUR	6,0 %	décembre 2010	0,1	0,1
Emprunts bancaires et autres dettes financières				240,8	240,8
CFE		3,8 %	jusqu'en 2020	161,3	161,3
Solétanche		5,5 %	jusqu'en 2018	45,2	45,2
Autres				34,3	34,3
Emprunts liés aux retraitements des locations financements				98,3	98,3
CFE		3,1 %	jusqu'en 2015	28,7	28,7
Solétanche		6,1 %	jusqu'en 2013	39,5	39,5
Autres				30,1	30,1
Emprunts groupe Vinci				167,6	167,6

» 14. Chiffre d'affaires en millions d'euros

L'évolution du chiffre d'affaires prend en compte l'effet des variations de périmètre et de change.

Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006
Chiffre d'affaires de l'exercice	13 027	10 174
• Chiffre d'affaires des sociétés entrantes	(895)	38
• Chiffre d'affaires des sociétés sortantes		(30)
• Effet de change		(2)
Chiffre d'affaires à structure et change constants	12 132	10 180

À structure et taux de change constants, le chiffre d'affaires enregistre une progression d'environ 19 % par rapport à l'exercice précédent.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISION	31/12/2007	31/12/2006
• VINCI Construction France	6 189	5 166
• VINCI Construction Filiales Internationales	1 965	1 571
• VINCI PLC	1 131	928
• Compagnie d'Entreprises CFE	1 518	1 212
• VINCI Construction Grands Projets	861	778
• Freyssinet	831	618
• Solétanche Bachy	588	-
• Eliminations intra-groupe	(56)	(99)
TOTAL	13 027	10 174

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE <i>(par destination)</i>	31/12/2007	31/12/2006
• France (y compris DOM-TOM)	7 361	6 030
• Europe hors France	3 839	2 816
• Afrique	751	593
• Amériques	374	304
• Moyen-Orient	328	185
• Asie	272	166
• Océanie	102	80
TOTAL	13 027	10 174

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MÉTIER	31/12/2007	31/12/2006
• Bâtiment	5 925	4 573
• Génie civil et terrassement	4 972	3 629
• Travaux hydrauliques	780	802
• Routes	602	504
• Facility Management et autres services	238	220
• Montage et Promotion immobilière	219	164
• T.P. Environnement	172	184
• Prestations de services et autres	119	98
TOTAL	13 027	10 174

» 15. Résultat opérationnel sur activité *en milliers d'euros*

	31/12/2007	31/12/2006
Chiffre d'affaires	13 027 231	10 174 392
Produits des activités annexes	122 574	94 887
Produits d'exploitation	13 149 805	10 269 279
Achats (matières premières, fournitures, marchandises)	(3 092 007)	(2 354 676)
Sous-traitance et autres charges externes	(6 392 371)	(5 028 350)
Frais de personnel	(2 486 601)	(2 027 284)
Impôts et taxes	(131 547)	(116 429)
Autres produits et charges opérationnels	35 257	31 707
Dotations aux amortissements d'exploitation	(280 123)	(231 496)
Dotation nettes aux provisions d'exploitation		
• Dépréciation des immos incorporelles & corporelles.	(1 302)	(366)
• Dépréciation d'actifs	(15 436)	46 115
• Engagements retraites et autres avantages	(6 772)	(2 285)
• Risques et charges courants et non courants	(134 081)	(75 165)
Résultat opérationnel sur activité	644 822	511 050

Les produits des activités annexes s'élevaient à 122,6 millions d'euros au 31 décembre 2007. Ils sont essentiellement constitués de ventes de matériels, matériaux et marchandises pour 62,2 millions d'euros, de produits d'études, ingénieries et honoraires, facturés dans le cadre de contrats de construction pour 31,5 millions d'euros et de produits locatifs pour 26,9 millions d'euros.

» 16. Paiement en actions *en millions d'euros*

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 41,3 millions d'euros avant impôt au titre de l'exercice 2007, dont 9,6 millions d'euros au titre des plans de stock-options, 20,8 millions d'euros au titre des plans d'épargne groupe et 10,9 millions d'euros au titre des plans d'actions gratuites.

» 17. Autres produits et charges financiers *en milliers d'euros*

	31/12/2007	31/12/2006
Dividendes perçus	2 324	1 968
Résultat de change	(445)	(1 083)
Impact d'actualisation	(2 905)	(3 138)
Plus ou moins values de cession de titres et sortie de réserves	17 194	(6 057)
Autres produits et charges financiers nets	4 511	21 673
Autres produits et charges financiers nets	20 679	13 363

» 18. Analyse de la charge nette d'impôts *en milliers d'euros*

18.1. Analyse de la charge nette d'impôts

	31/12/2007	31/12/2006
Impôts courants et différés	(219 725)	(146 797)
Taux d'impôt effectif	33,25 %	28,08 %

18.2. Taux d'impôt effectif

Résultat avant impôt et résultat des entreprises associées	660 814
Taux d'imposition théorique	34,43 %
Impôts attendus	(227 518)
Perte de valeur des Goodwill	26
Résultat taxé à taux réduit et autres taux	3 004
Différentiel de taux (N/N-1)	76
Différentiel de taux (pays étranger)	21 850
Création (utilisation) de déficit reportables n'ayant pas données lieu à impôt différé	(314)
Impôts forfaitaires et autres compléments d'impôts	(11 633)
Différences permanentes et divers	(5 216)
Impôts effectivement constatés	(219 725)
Taux d'impôt effectif	33,25 %

18.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont issus de différences temporaires, ils se ventilent comme suit à la clôture de l'exercice :

Actif	Passif	Net
155 501	36 591	118 910

18.4. Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non certaine s'élèvent au 31 décembre 2007 à 62,4 millions d'euros.

» 19. Contrats de construction *en millions d'euros*

19.1. Informations financières relatives aux contrats de construction

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées ainsi que des facturations intermédiaires est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, passifs ».

Les avances correspondent aux montants reçus avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés. Leur modalité de remboursement dépend des dispositions propres à chaque contrat. Ces avances sont, le plus souvent, maintenues tout au long du contrat indépendamment du montant des travaux réalisés ou en cours.

Les éléments relatifs aux contrats de construction en cours à la clôture s'analysent comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006
Contrats de construction en cours, actifs	580	657
Contrats de construction en cours, passifs	(775)	(521)
Contrats de construction en cours	(195)	136
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	20 916	16 759
Moins factures émises	(21 112)	(16 623)
Contrats de construction en cours avant avances reçues des clients	(196)	136
Avances reçues des clients	(526)	(420)
Contrats de construction en cours, nets	(722)	(284)

19.2. Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction

Dans le cadre des marchés de travaux, le Groupe accorde et reçoit des garanties (sûretés personnelles) qui s'analysent de la façon suivante :

	Engagements donnés	Engagements reçus
Bonne exécution et performance bonds	2 076	307
Retenues de garanties	1 259	304
Paiement à terme sous-traitants	1 056	142
Soumission	54	1
Total	4 445	753

» 20. Transactions avec les parties liées *en millions d'euros*

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI Construction exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint (ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché). La société entretient également des relations d'affaires courantes avec d'autres sociétés du groupe VINCI.

20.1. Rémunération des membres du comité de direction

Les rémunérations des membres du comité de direction, pour la part supportée par VINCI Construction, ont représenté un montant de 3 622 091 euros en 2007.

20.2. Part non consolidée des éléments des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

	31/12/2007	31/12/2006
Chiffre d'affaires	1 650, 1	1 785, 9
Achats	229, 9	333, 5
Sous-traitance	1 240, 0	1 176, 4
Créances clients	805, 0	1 030, 0
Dettes fournisseurs	452, 7	474, 4

Elles concernent principalement les transactions effectuées avec les sociétés en participation (SEP) dans le cadre de l'activité de travaux de VINCI Construction.

20.3. Contribution au bilan consolidé des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

	31/12/2007	31/12/2006
Actifs courants	1 079, 0	1 012, 4
Actifs non courants	499, 6	461, 6
Passifs courants	1 155, 7	1 201, 2
Passifs non courants	393, 1	361, 5
Produits d'exploitation	1 935, 7	1 458, 3
Charges d'exploitation	(1 838, 2)	(1 364, 3)
Coût de l'endettement financier net	(9, 5)	(8, 0)
Autres produits et charges financiers	(4, 9)	-
Impôts sur les bénéfices	(18, 9)	(12, 7)

Compte tenu de l'activité de travaux de VINCI Construction, les sociétés en participation constituées pour la réalisation des chantiers, conjointement avec d'autres partenaires, dont le chiffre d'affaires à 100 % est supérieur à 45 millions d'euros, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

»21. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus *en millions d'euros*

	Engagements donnés	Engagements reçus
Garanties solidaires des associés	8,8	
Découverts bancaires	28,0	
Cautions fiscales et douanières	15,0	
Contrats de location simple	242,4	
Sûretés réelles	221,3	2,1
Autres engagements	159,3	193,0
Total	647,8	195,1

Compte tenu notamment de la qualité de ses partenaires, le Groupe considère que le risque d'être appelé en garantie au titre de ces engagements est négligeable.

»22. Effectifs

	31/12/2007	31/12/2006
Ingénieurs et cadres	9 840	7 817
Non cadres	55 393	45 076
TOTAL	65 233	52 893

Droit à la formation

La loi du 4 mai 2004, ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (« DIF ») sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 1 084 milliers au 31 décembre 2007.

» 23. Litiges et arbitrages

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de fait ou litige exceptionnel susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la Société. Les sociétés qui font partie du groupe VINCI Construction sont parfois impliquées dans des litiges relevant du cours normal de leurs activités. Les risques y afférant ont été évalués par VINCI Construction et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet de provisions déterminées en conséquence. Les principaux litiges en cours à la date du présent document sont les suivants :

Litiges et arbitrages

- Le 23 mai 2004, une partie de la coque de la jetée de l'aérogare 2E de l'aéroport de Roissy s'est effondrée. Cet ouvrage avait été réalisé pour le compte d'Aéroports de Paris qui, dans le cadre de ce projet, combinait les qualités de maître d'ouvrage, d'architecte et de maître d'œuvre. Les travaux de construction de l'aérogare 2E avaient été réalisés en de multiples lots séparés par de nombreuses entreprises. Les coques (superstructures) de la jetée ont été construites par un groupement constitué de plusieurs sociétés aujourd'hui filiales de VINCI Construction.

Ce sinistre fait actuellement l'objet d'une procédure d'expertise judiciaire dont l'objet est de déterminer les causes de l'effondrement et d'apprécier les préjudices subis. Par ailleurs, une instruction pénale a été ouverte à la suite de l'effondrement. Les conséquences financières de ce sinistre tiennent d'une part aux coûts de reconstruction de l'ouvrage lesquels relèvent d'une police d'assurance souscrite par le maître d'ouvrage et d'autre part aux préjudices financiers subis par les exploitants en raison de la désorganisation induite par l'indisponibilité de l'ouvrage. Les modalités de la prise en charge de ces conséquences par les entreprises concernées ainsi que leur quantum restent à établir. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce sinistre n'aura pas d'incidence défavorable significative sur sa situation financière.

- La SNCF a saisi le Tribunal Administratif de Paris en 1997 de multiples requêtes dirigées contre de nombreuses entreprises de construction, dont plusieurs filiales du Groupe, ayant pour objet le versement d'indemnités compensant un préjudice qu'elle estime avoir subi lors de la conclusion, entre 1987 et 1990, de marchés relatifs à la construction des lignes

du TGV Nord, du TGV Rhône Alpes et de leur interconnexion. Cette demande faisait suite à la condamnation des entreprises concernées par le Conseil de la Concurrence en 1995 que la Cour d'Appel de Paris avait globalement confirmée.

Le Tribunal Administratif de Paris, après avoir, dans le cadre de deux de ces requêtes, considéré en décembre 1998 que les manœuvres anticoncurrentielles constatées par le Conseil de la Concurrence permettaient à la SNCF de soutenir que son consentement aurait été vicié lors de la passation des marchés concernés a ordonné des mesures d'expertise pour en mesurer l'incidence. Les entreprises s'étaient pourvues en cassation contre cette décision mais le Conseil d'Etat, par un arrêt du 19 décembre 2007, a rejeté leurs demandes. En 2005, l'expert commis par le Tribunal Administratif de Paris a rendu deux rapports concluant à l'existence de surcoûts pour la SNCF sensiblement inférieurs au montant de ses réclamations.

Le montant réclamé aux groupements d'entreprises dans lesquels les sociétés du groupe VINCI Construction ont une participation et qui ont exécuté une vingtaine de marchés de travaux, s'élève à 90,6 millions d'euros. Ces demandes devront faire l'objet d'un examen de détail par le Tribunal Administratif de Paris.

Le groupe VINCI Construction estime, pour sa part, que la SNCF n'a pas subi de préjudice à l'occasion de la conclusion de ces marchés avec ses filiales concernées dans la mesure où chacun de ces marchés a été négocié dans le détail et donc en pleine connaissance de cause avec la SNCF qui est un maître d'ouvrage extrêmement expérimenté et compétent. VINCI Construction estime que ces litiges n'auront pas une incidence défavorable significative sur sa situation financière.

» 24. Établissements et principales sociétés consolidées au 31 décembre 2007

	Méthode de consolidation	% d'intérêts
1. Société Mère		
VINCI CONSTRUCTION	IG	100,0
2. Filiales		
VINCI CONSTRUCTION France	IG	100,0
BATEG	IG	100,0
BOTTE FONDATIONS	IG	100,0
BOURDARIOS	IG	100,0
CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION	IG	100,0
CAMPENON BERNARD MEDITERRANEE	IG	100,0
CAMPENON BERNARD REGIONS	IG	100,0
CAMPENON BERNARD SUD EST	IG	100,0
CHANTIERS MODERNES BTP	IG	100,0
CHANTIERS MODERNES SUD	IG	100,0
DESCHIRON	IG	100,0
DODIN	IG	100,0
DUMEZ COTE D'AZUR	IG	100,0
DUMEZ EPS	IG	100,0
DUMEZ Ile de France	IG	100,0
DUMEZ MEDITERRANEE	IG	100,0
E.M.C.C.	IG	100,0
ENERGILEC	IG	100,0
ENTREPRISE PITANCE	IG	100,0
GTM BATIMENT	IG	100,0
GTM GENIE CIVIL ET SERVICES	IG	100,0
GTM TERRASSEMENT	IG	100,0
LAINE-DELAU	IG	100,0
LES TRAVAUX DU MIDI	IG	100,0
NEXIMMO 5	IP	49,90
PETIT	IG	100,0
SCAO	IP	33,33
SICRA Ile de France	IG	100,0
SOCIETE D'INGENIERIE ET DE REALISATION DE CONSTRUCTION	IG	100,0
SOGEA ATLANTIQUE	IG	100,0
SOGEA CARONI	IG	100,0
SOGEA NORD OUEST	IG	100,0
SOGEA EST BTP	IG	100,0
SOGEA SUD	IG	100,0
VINCI ENVIRONNEMENT	IG	100,0
VINCI NETWORKS	IG	100,0

» 24. Établissements et principales sociétés consolidées au 31 décembre 2007 (suite)

	Méthode de consolidation	% d'intérêts
VINCI CONSTRUCTION FILIALES INTERNATIONALES	IG	100,0
DUMEZ-GTM CALEDONIE	IG	100,0
FIRST CZECH CONSTRUCTION COMPANY - FCC (République Tchèque)	IG	100,0
GTM GUADELOUPE	IG	100,0
HIDEPITO (Hongrie)	IG	97,4
INTER-MOST (Serbie)	IG	100,0
NOFRAYANE (Guyane Française)	IG	100,0
PRUMSTAV (République Tchèque)	IG	75,0
SBTPC (Réunion)	IG	100,0
SMP CZ (République Tchèque)	IG	100,0
SOBEA GABON	IG	90,0
SOGEA MARTINIQUE	IG	100,0
SOGEA MAYOTTE	IG	100,0
SOGEA REUNION	IG	100,0
SOGEA SATOM	IG	100,0
WARBUD (Pologne)	IG	99,7
SOGEA HOLDINGS LTD (Grande-Bretagne)	IG	100,0
CRISPIN & BORST	IG	100,0
NORWEST HOLST LIMITED	IG	100,0
JOHN JONES	IG	100,0
VINCI INVESTMENT	IG	100,0
VINCI PLC	IG	100,0
WEAVER PLC	IG	100,0
COMPAGNIE D'ENTREPRISES CFE (Belgique)	IG	46,8
ABEB	IG	46,8
BPC	IG	46,8
BPI	IG	46,8
CFE HUNGARY	IG	46,8
CFE NEDERLAND	IG	46,8
CFE POLSKA	IG	46,8
CFE SLOVAQUIA	IG	46,8
CLE	IG	46,8
CLI SA	IG	46,8

» 24. Établissements et principales sociétés consolidées au 31 décembre 2007 (suite)

	Méthode de consolidation	% d'intérêts
DEME (Dredging Environmental and Marine Engineering)	IP	23,4
ENGEMA	IG	46,8
GEKA	IG	46,8
NIZET ENTREPRISES	IG	46,8
SOGESMAINT	IG	31,7
VAN WELLEN	IG	46,8
VANDERHOYDONCKX	IG	46,8
VMA INFRA-INDUSTRIE	IG	46,8
VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS	IG	100,0
AUTOROUTE M1 (Angleterre)	IP	50,0
BANQUE EUROPEENNE D' INVESTISSEMENT (Luxembourg)	IP	50,0
BARRAGE WADI DAYQAH (Oman)	IP	50,0
BRIGHTWATER TUNNELS (USA)	IP	60,0
KINCARDINE CROSSING BRIDGE (Ecosse)	IP	50,0
METRO DE BUDAPEST (Hongrie)	IP	49,6 ⁽¹⁾
METRO DU CAIRE LIGNE 3 (Egypte)	IP	28,5
QATARI DIAR VINCI CONSTRUCTION (Qatar)	IP	49,0
S C GRUPO 3 (Chili)	IG	100,0
SOCALY	IP	72,0 ⁽²⁾
SOCASO	IP	66,7
SOCATOP	IP	50,0 ⁽³⁾
TUNNELS HALLANDSAS (Suède)	IP	40,0
FREYSSINET	IG	100,0
FREYSSINET SA (Espagne)	IP	50,0
FREYSSINET France	IG	100,0
FREYSSINET HONG KONG	IG	100,0
FREYSSINET INTERNATIONAL & CIE	IG	100,0
FREYSSINET KOREA (Corée)	IG	90,0
IMMER PROPERTY (Australie)	IG	92,0
MENARD SOLTRAITEMENT	IG	100,0
TERRE ARMEE INTERNATIONNAL	IG	100,0

(1) Y compris part de VINCI Construction Filiales Internationales 14,6 %.

(2) Y compris part de VINCI Construction France 48 %.

(3) Y compris part de VINCI Construction France 8,3 %.

» 24. Établissements et principales sociétés consolidées au 31 décembre 2007 (suite)

	Méthode de consolidation	% d'intérêts
THE REINFORCED EARTH CY (USA)	IG	100,0
Groupe GEOPAC (Canada)	IG	100,0
NUKEM Ltd (Grande Bretagne)	IG	100,0
SOLETANCHE BACHY	IG	100,0
SOLETANCHE BACHY France	IG	100,0
CSM BESSAC SAS France	IG	100,0
SOLETANCHE BACHY PIEUX SAS France	IG	100,0
RODIO CIMENTACIONES ESPECIALES SA (Espagne)	IP	50,0
KRONSA INTERNACIONAL SA (Espagne)	IP	50,0
NICHOLSON CONSTRUCTION COMPANY INC (USA)	IG	100,0
BACHY SOLETANCHE LTD (Royaume Uni)	IG	100,0
BACHY SOLETANCHE GROUP LTD (Hong Kong)	IG	100,0
SOLETANCHE STROY ZAO (Russie)	IG	100,0
OSNOVA SOLSIF LTD (Ukraine)	IG	70,0
BACHY SOLETANCHE SINGAPOUR PTE LTD	IG	100,0
VINCI CONSTRUCTION HOLDING		
DUMEZ CONSTRUCTION	IG	100,0

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société VINCI CONSTRUCTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note A.1.2. de l'annexe aux comptes consolidés, qui expose un changement de méthode comptable relatif aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires dans une société, postérieures à sa prise de contrôle.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 3.4 de l'annexe inti-

tulée « contrats de construction », le groupe VINCI CONSTRUCTION comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent. Comme indiqué dans la note 3.11, le groupe VINCI CONSTRUCTION procède, au minimum une fois par an et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur, à des tests de dépréciation des goodwill selon les modalités décrites dans la note C-2 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des hypothèses utilisées.

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note A.1.2. de l'annexe aux comptes consolidés expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice, relatif aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires dans une société, postérieures à sa prise de contrôle. Conformément à la norme IAS 8, l'information comparative relative à l'exercice 2006, présentée dans les comptes consolidés, a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective l'application de ce changement de méthode. En conséquence l'information comparative diffère des comptes consolidés publiés au titre de l'exercice 2006.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le correct retraitement des comptes de l'exercice 2006 et l'information donnée à ce titre dans la note A.1.2. de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2008
Les commissaires aux comptes

SALUSTRO REYDEL,
Membre de KPMG International
Philippe Bourhis

DELOITTE & ASSOCIÉS
Marc de Villartay,
Dominique Jumaucourt